En effet, des institutions qui font de l'enseignement une spécialité n'ont pas besoin de faire examiner, par un bureau quelconque, les personnes qu'elles chargent d'instruire les enfants confiés à leurs soins.

Pourquoi alors exiger des examens et des brevets des professeurs laïques qui font, eux, de l'enseignement une spécialité tandis que les ecclésiastiques en font un pis aller?

Qui a parlé de faire examiner les professeurs ecclésiastiques par un bureau quelconque ?

Au contraire, on veut leur imposer un examen devant un bureau sérieux et responsable, au lieu de la farce de bureau qui les interroge sur des questions qu'il ignore et qui a intérêt à leur accorder des brevets, puisqu'ils n'ont pas de concurrence.

On voit que cela ne tient pas debout, mais qu'il fallait défendre quand même le mauvais tour joué aux amis de l'Instruction Publique.

La vraie impression, la vraie raison de ce vote, la Vérité la donne quelques lignes plus bas:

Le moyen de tenir tête à la coterie des réformateurs c'est de ne rien lui céder.

Une première concession, peu importante en apparence, entraînerait aussitôt une deuxième, bientôt une troisième, et ainsi de suite.

Voilà la première fois que la Vérité ne se montre pas indigne de son nom, et elle ajoute;

Forcément, les évêques devront tous se ranger d'un côté pour protéger les communautés religieuses.

C'est une attitude dangereuse que celle-là, et nous espérons que l'on saura en profiter.

Nous avons là encore la lutte de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité civile

Il faut que l'une se soumette ou que l'autre se démette.

Malheureusement, que peut-on espérer avec des ganaches comme des Taillon et Nantel à la tête des forces civiles; à quelles trahisons ne sommes-nous pas exposés de la part de ces manieurs d'encensoirs? Ne l'a-t-on pas vu à la Cathédrale l'autre soir! N'ont-ils pas proclamé que l'autorité civile doit céder le pas à l'autorité ecclésiastique

Et pourtant tout est propice pour permettre à l'élément laique de s'emparer du contrôle auquel il a droit sur l'éducation de ses ensants et de l'arracher à ceux qui n'ont pas d'ensants.

Les laïques sont enfin unis sur cette question si importante, le vote de l'autre jour l'a démontré; qu'on en profite.

De l'autre côté la confiance ne règne pas. Citons à ce sujet la Vérité:

Aujourd'hui, qu'il s'agit de faire la lutte, le terrain solide manque sous nos pieds. Car les libéraux. bleus et rouges, diront à ceux qui voudront leur résister: vous avez accepté le "principe" que l'organisation de l'enseignement appartient à l'Etat; les évêques ont consenti à entrer dans le Conseil de l'Instruction Publique, corps purement politique créé par la législature qui peut modifier à son gré : ils ont siégé, pendant des années, sous la présidence d'un laïque; pendant des années ils ont partagé avec des laiques la haute direction de la formation de la jeunesse chrétienne; pendant des années ils ont reconnu le droit de la majorité dans ce corps mixte créé par l'Etat. Qu'ont-ils à dire, maintenant, si l'Etat modifie ce même corps de façon à donner la prépondérance à l'élément laïque?

Voilà la chemin tout tracé.

Il saut modifier le Conseil de l'Instruction Publique si on ne peut pas le détruire, et y saire entrer un élément nouveau qui a le droit d'en saire partie et depuis longtemps demande à y être adjoint.

Cet élément c'est l'enseignement enseignant, maltraité, mal payé, qui demande à être rehaussé

Faites-lui donc place dans ce Conseil où il représentera la partie didactique, si les deux autres y représentent la partie morale.

Vendredi, s'est réuni à l'Ecole Normale Jacques Cartier l'Association des Instituteurs Catholiques français de la Province, qui a discuté longuement la position faite aux instituteurs, et a décidé à l'unaminité.

D'adresser au gouvernement un mémoire pour demander que les associations Laval et Jacques-Cartier soient représentées au Conseil de l'Instruction Publique, puisqu'il n'est que juste de donner aux instituteurs une voix dans la direction des affaires d'éducation de la province.

Voilà une requête fort juste, fort légitime.

Ce n'est pas la première fois que les journaux expriment cette opinion, mais c'est la première fois que les Instituteurs sont eux-mêmes entendre leur opinion à cet égard.

Il est inutile de s'attendre à une action quelconque de la part du gouvernement dont nous jouissons actuellement.